

Vous recherchez un bureau pour quelques jours ou quelques mois ?  
Vous souhaitez un point de chute lorsque vous venez en Normandie ?  
Vous avez envie d'échanger et de partager avec d'autres ?



Retrouvez tous les **TIERS-LIEUX NORMANDIE**  
sur [espaces-numeriques.normandie.fr](http://espaces-numeriques.normandie.fr)

MEDIAPILOTE Juillet 2019. Ne pas jeter sur la voie publique.



RÉGION  
**NORMANDIE**  
[www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)

[espaces-numeriques.normandie.fr](http://espaces-numeriques.normandie.fr)

# BIENVENUE DANS LES TIERS-LIEUX DE LA NORMANDIE CONNECTÉE !

Pour faire de la Normandie un territoire connecté et de développement numérique, la Région a mis en place un réseau labellisé "Tiers-Lieux Normandie".

## UN TIERS-LIEU, C'EST QUOI ?

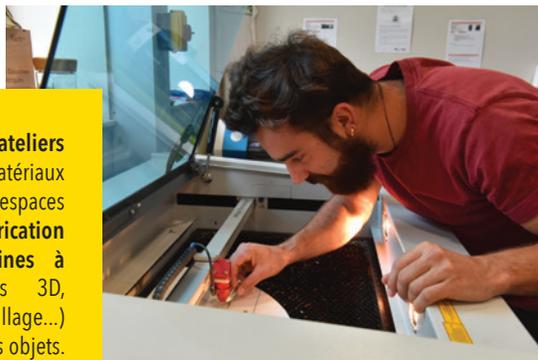
C'est un lieu de travail partagé et collaboratif qui permet de travailler à distance, à proximité de son domicile, dans des locaux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.

Ces lieux d'accueil permettent aux travailleurs nomades de rompre l'isolement et de se connecter à un réseau, de partager des expériences et des outils.

## POUR QUI ?

Un Tiers-lieu s'adresse aux entreprises individuelles, aux TPE, aux artisans, aux salariés en télétravail, aux travailleurs indépendants, aux associations mais aussi aux étudiants, demandeurs d'emploi...

Selon les sites vous pouvez bénéficier d'ateliers de production partagés pour le travail des matériaux comme le bois ou le métal. Certains espaces proposent également des laboratoires de fabrication numérique (FabLab) équipés de machines à commandes numériques (imprimantes 3D, découpeuse laser, plotter de découpe, petit outillage...) pour créer, prototyper, modifier ou réparer des objets. Ces ateliers sont ouverts aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.



### \_ À SAVOIR \_

Le terme tiers-lieu est traduit de l'anglais "the third place", le troisième lieu (après la maison et le bureau)

Pour accélérer la diffusion de la **CULTURE NUMÉRIQUE**, encourager l'**INNOVATION** et les **FORMES ALTERNATIVES D'ORGANISATION DU TRAVAIL**, la Région accompagne la création de tiers-lieux labellisés avec 2 objectifs :

- ▶ soutenir l'ouverture de nouveaux tiers-lieux,
- ▶ aider les tiers-lieux existants à développer de nouveaux services.

Choisir un tiers-lieu labellisé, c'est avoir l'assurance d'un haut niveau de prestations de services répondant à des exigences matérielles, techniques et humaines définies par un cahier des charges précis :

Dans un tiers-lieu labellisé, il y a : (liste non exhaustive)

- un espace de travail comprenant a minima une salle de réunion équipée pour la visio/conférence
- des outils mutualisés (imprimantes, logiciels bureautique, téléphonie...)
- des espaces de travail privés et partagés

- un espace de convivialité (partage de repas, de café...)
- un niveau de connexion minimum "Haut Débit"
- la mise à disposition de temps d'animation
- une amplitude horaire adaptée aux besoins des utilisateurs
- un accompagnement aux nouvelles formes de travail liées aux technologies numériques
- au minimum un service supplémentaire (la médiation numérique, le living lab, la formation...)